

UNION MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

**13^{ème} SESSION ORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Ouagadougou, 17 mars 2009

**DECLARATION DE LA CONFERENCE DES
CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

Réaffirmer l'appartenance à une communauté solidaire

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), réunie le 17 mars 2009 à Ouagadougou, au Burkina Faso,

Réaffirmant la détermination des Etats membres à poursuivre la construction d'un marché commun dans lequel sont assurés la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, ainsi que le droit d'établissement ;

Considérant que la mise en œuvre effective de ces libertés fondamentales confère au citoyen de l'Union un statut, fait de droits et de devoirs qui renforcent l'appartenance à l'espace communautaire, manifestation d'une identité commune ;

Considérant que l'appartenance à une communauté solidaire n'est jamais acquise d'avance, mais qu'elle est une quête permanente ;

Considérant que l'économie sous régionale est soumise à d'intenses chocs endogènes et exogènes, tels que la crise alimentaire, la crise de l'énergie et la crise financière internationale ;

Soucieuse de la nécessité de consolider l'intégration économique dans la perspective d'une plus grande interpénétration des peuples de l'Union, en vue d'une participation plus active à la construction de l'économie régionale ;

Consciente de la nécessité de poursuivre les réformes économiques, nécessaires pour conforter la croissance économique, afin de permettre de lutter plus efficacement contre la pauvreté ;

Prenant en compte les principaux acquis réalisés par l'Union dans les domaines de la convergence macroéconomique et de l'unification de l'espace communautaire ;

Soucieuse d'accélérer l'atteinte des objectifs globaux du Traité par la réalisation du marché commun et la mise en œuvre effective des politiques sectorielles, du Programme Economique Régional (PER) et la dynamisation du secteur agricole de l'Union ;

DECIDE :

- d'adopter la présente Déclaration « **Réaffirmer l'appartenance à une communauté solidaire** », afin de rapprocher des populations les résultats

palpables de la dynamique nouvelle du processus d'intégration régionale impulsée par le Programme Economique Régional (PER) ;

- d'améliorer la gouvernance politique et économique, à travers la mise en œuvre effective des réformes institutionnelles au sein de l'Union, en vue d'atténuer les conséquences des crises alimentaire, énergétique et financière sur l'économie régionale et de lui permettre de profiter des opportunités de la relance économique mondiale ;
- de promouvoir une intégration régionale approfondie, en accélérant la réalisation du marché commun régional par la mise en œuvre effective des politiques sectorielles communes qui améliorent les conditions de vie du citoyen de l'Union ;
- de lever toutes les barrières qui s'opposent à la fluidité des échanges et à la mobilité des facteurs de production ;
- de lever toutes les barrières qui s'opposent à la liberté de circulation et d'établissement des personnes ;
- d'associer de façon plus étroite les partenaires sociaux et la société civile à la construction communautaire,

ENGAGE L'UNION A :

- mener des actions stratégiques afin de traduire dans la vie quotidienne des populations, les acquis et les retombées positives du processus d'intégration régionale ;
- développer, à travers les canaux de communication nationaux, communautaires et internationaux, une stratégie multimédia visant à faciliter davantage l'appropriation du processus d'intégration par les populations ;
- mettre un accent particulier, d'une part, sur une agriculture vivrière abondante en vue d'assurer la sécurité alimentaire, et, d'autre part, sur les réformes économiques indispensables au renforcement des bases matérielles pour

accélérer la croissance économique et garantir, à terme, la convergence des économies ;

- améliorer les infrastructures économiques qui rapprochent les Etats membres de l'Union et les peuples et renforcent leur productivité, ainsi que leur compétitivité pour un développement harmonieux du commerce intra régional.

EN CONSEQUENCE

ARRETE LE PROGRAMME D' ACTIONS CI-APRES :

1- AU TITRE DE LA REAFFIRMATION DE L'IDENTITE DE L'UNION

- l'adoption d'un hymne et d'un drapeau de l'UEMOA ;
- l'engagement à déployer le drapeau de l'Union dans les Etats, aux côtés du drapeau national ;
- le baptême dans chaque Etat, d'une rue ou d'une place au nom de l'UEMOA ;
- l'institution d'une semaine de l'intégration à célébrer à tour de rôle, chaque année, dans les Etats membres ;
- l'organisation de manifestations culturelles et sportives pour rapprocher les peuples de l'Union.

2- AU TITRE DE L'ACCELERATION DE LA REALISATION DU MARCHE COMMUN REGIONAL, EN VUE D'UNE INTEGRATION APPROFONDIE POUR LES PEUPLES DE L'UNION.

- la prise de mesures internes, par tous les Etats membres, en vue de rendre effectifs la libre circulation des populations et le droit d'établissement au sein de l'espace UEMOA ;
- la levée effective de toutes les entraves, afin de faciliter la libre circulation des biens, des services et des capitaux dans l'Union ;
- la mise en œuvre de mesures diligentes pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur les axes routiers de l'Union ;

- la promotion du dialogue social autour des questions qui touchent l'Union.

3- AU TITRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES SECTORIELLES

- l'adoption de toutes les mesures requises pour faire de l'Union un véritable espace économique unifié, débarrassé du spectre de la pauvreté, de la faim et de la misère ;
- l'accélération de la mise en œuvre des activités inscrites dans le Programme Economique Régional (PER) dans le sens de l'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Dans cette optique, le programme suivant d'actions communautaires prioritaires fera l'objet d'une mise en œuvre diligente :

Développement équilibré du territoire communautaire :

- **Au plan des infrastructures économiques :**

- accélérer le désenclavement des zones de production agricole et industrielle, en réalisant l'interconnexion des réseaux routiers nationaux et la construction de réseaux ferroviaires, indispensables aux transports des marchandises ;
- améliorer les infrastructures existantes et futures, en particulier celles relatives aux Technologies de l'Information et de la Communication, qui rapprochent les Etats membres et renforcent la productivité et la compétitivité, tout en assurant le développement des transports et des échanges.

- **Au plan énergétique :**

- accélérer la mise en œuvre diligente de la stratégie régionale de résolution durable de la crise de l'énergie au sein de l'UEMOA sur la période 2008-2012.

- **Au plan de l'aménagement du territoire**

- promouvoir l'aménagement équilibré du territoire communautaire et harmoniser la politique foncière des Etats membres, en vue de favoriser pour les citoyens de l'Union, l'accès à la terre, l'amélioration du cadre de vie et le développement de pôles de croissance économique et de prospérité.

Développement rural et politique agricole de l'Union :

- **Au plan du développement des marchés agricoles et de l'augmentation de la productivité agricole**

- accélérer la réalisation de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance dans l'Union, par l'augmentation, en volume et en qualité, de la production agricole et par une meilleure distribution, au sein de l'espace, des produits céréaliers, en mettant en place une bourse régionale des produits vivriers ;
- développer la maîtrise des ressources en eau et limiter l'impact des changements climatiques et environnementaux sur la production agricole ;
- identifier, au sein de l'Union, les zones déficitaires et celles excédentaires en produits vivriers, afin de procéder à une meilleure distribution, pendant les périodes de soudure ou de mauvaises récoltes ou de chocs exogènes en matière alimentaire ;
- intensifier la production en matière d'élevage et de pêche et assurer une meilleure distribution de ces produits par des moyens adéquats ;
- favoriser l'intégration des marchés agricoles nationaux par le truchement de la bourse régionale des produits vivriers.

4- AU TITRE DU FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le financement de ce programme d'actions nécessite la mobilisation d'importantes ressources intérieures et extérieures.

A cet égard, la Conférence invite la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) à ne ménager aucun effort, pour rechercher, ensemble, les financements nécessaires à la réalisation de ce programme. Elle invite toutes les Institutions de l'Union à apporter un soutien à la BOAD, pour la mise en œuvre effective de son plan stratégique.

En conséquence, au plan interne, une dotation effective et un fonctionnement efficient du Programme Economique Régional (PER), du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR), du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) et du Fonds de Développement et de Cohésion (FDC) doivent être mis en oeuvre afin d'atteindre plus rapidement les objectifs ainsi fixés.

Au plan externe, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA apprécie hautement le soutien technique et financier permanent des partenaires au développement pour cette zone. Elle leur lance un appel solennel, par ces temps de crises alimentaire, énergétique et financière, pour soutenir encore davantage les efforts de développement de l'espace UEMOA.

En foi de quoi, ont apposé leur signature au bas de la présente Déclaration, ce 17 mars 2009 à Ouagadougou :

Pour la République du Bénin

Pour la République du Mali

S.E. Dr Boni YAYI
Président de la République

S.E. M. Amadou Toumani TOURE
Président de la République

Pour le Burkina Faso

Pour la République du Niger

S.E. M. Blaise COMPAORE
Président du Faso

S.E.M. Seini OUMAROU
Premier Ministre, Chef de Gouvernement

Pour la République de Côte d'Ivoire

Pour la République du Sénégal

S.E.M. Laurent GBAGBO
Président de la République

Monsieur Abdoulaye DIOP
Ministre d'Etat, Ministre de
l'Economie et des Finances

Pour la République de Guinée-Bissau

Pour la République Togolaise

S.E.M Raimundo PEREIRA
Président de la République

S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE
Président de la République